

I. Programme Europe Créative : Volet Culture

31 janvier 2017

Préambule

L'action de la politique publique européenne s'inscrit dans le cadre d'une politique libérale qui fait confiance à l'initiative privée pour développer ses axes d'intervention. Les réflexions et préconisations proposées dans le présent document émanent d'acteurs culturels inscrits dans une logique qui articule secteur indépendant et secteur public pour les plus grands biens de la diversité des expressions, de la vitalité des secteurs économiques concernés et des capacités d'inclusion et d'attention aux plus démunis. Ainsi, la myriade d'acteurs, d'artistes, d'entrepreneurs du secteur culturel fait preuve d'un dynamisme qui déjoue les tourments des crises économiques. A y regarder de plus près, ce dynamisme est aussi le fruit de l'instinct de survie tant la situation socio-économique de cette multitude d'initiatives est précaire, fragile, fluctuante mais s'inscrit dans une urgence de dire, de faire, d'œuvrer en soi et pour le collectif. Nul doute que ces acteurs culturels, ces artistes, ces entrepreneurs sont tous porteurs d'une part du rêve européen, avec une sincérité qui se nourrit de l'histoire du continent, d'un rapport ouvert à l'identité comme de perspectives humanistes. Leur action se nourrit des fondements de l'Union contre les forces de repli identitaire, comme un antidote aux processus de désagrégation en cours.

Nos réflexions et préconisations sont donc guidées par une double démarche.

Tout d'abord une démarche qui vise à renforcer et dynamiser l'innovation du secteur mis en concurrence face aux changements majeurs en cours (transition numérique, mondialisation des échanges...). Il y a probablement des intérêts divergents entre les industries culturelles, les différents secteurs indépendants et les structures publiques. Il nous paraît cependant indispensable de conserver une vision globale qui favorise l'articulation plutôt que la séparation. Les expérimentations des uns pouvant inspirer les innovations des autres.

Pour toute société se réclamant d'un modèle démocratique et protecteur des droits de l'Homme, la culture est un élément indispensable. À l'échelle européenne, l'art et la culture doivent être au cœur de la constitution d'un nouvel espace citoyen commun et d'un espace d'appartenance, au sein duquel la diversité culturelle occupe une place essentielle. La diversité des espaces de création est un élément important de développement d'une capacité interculturelle et créative, essentielle à une société de la connaissance qui soit innovante, y compris socialement.

Nos activités ont notamment la capacité à favoriser de l'inclusion dans une adresse aux plus démunis - le public non solvable dans le langage libéral, des citoyens en difficulté dans le langage fraternel républicain – ou plus largement ceux qui ont de la difficulté à construire une expérience esthétique comme facteur de développement humain. En cela, nos activités favorisent une vision transversale de la société en enrichissant l'action sociale, l'action éducative, en développant des externalités positives pour de nombreuses activités économiques. Ce qui justifie le financement des arts et de la culture par la puissance publique, et notamment l'Europe, en dehors d'une logique concurrentielle.

C'est cet équilibre entre le marché et l'intervention publique que doivent trouver les politiques européennes et leur déclinaisons régionales.

1) La culture, un secteur crucial du projet européen

Le Programme Europe Créative s'inscrit dans les objectifs européens de croissance et d'emploi, en faveur de l'innovation sociale, et du développement du marché unique numérique. Cependant, dans les circonstances actuelles, les enjeux d'un programme européen pour la culture dépassent largement son propre périmètre sectoriel pour irriguer la recherche, la politique étrangère et le rayonnement international, l'éducation (notamment en temps de crise culturelle), la politique industrielle dans un contexte de guerre économique, la vie citoyenne par la construction d'identités ouvertes qui permettront de poursuivre le rêve européen de peuples vivant en paix.

L'Europe peut demander bien plus à la culture et aux arts ! Et la culture et les arts demandent bien plus à l'Europe !

Face à la remise en cause du projet européen, face aux enjeux considérables que doit relever l'Europe aujourd'hui en matière d'équilibre géopolitique, de cohésion, de migration, de développement économique écologique, nous avons la certitude que le monde culturel a un rôle majeur à jouer, avec les artistes en particulier. Non pas pour trouver "la" solution, chacun le sait, elle n'existe pas, mais pour construire les conditions, vertus et imaginaires propres à relever ces défis. La culture, dans la diversité de ses expressions, de ces ressources, de ces inventions et innovations, dans la vitalité qu'elle dégage, permet à chaque citoyen, à chaque groupe de citoyens de se construire une capacité de projection, de s'imaginer dans l'avenir, de forger des horizons partagés.

2) Une double modalité de l'action publique européenne

C'est pourquoi nous pensons que l'UE doit placer la culture dans une double position au sein de ses politiques afin de répondre aux défis de l'Union européenne aujourd'hui : une position transversale et une position propre.

Une position propre

Nous défendons l'existence du programme européen spécifique à la culture, nous préconisons son renforcement afin de soutenir la création et sa diffusion, et permettre la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle ambitieuse. Nous défendons une politique de l'offre, qui protège les artistes et les créateurs. Une politique de l'offre artistique, facteur de diversité culturelle, condition de la vitalité de nos démocraties. Le service public de la culture s'envisage non comme la fabrication d'une « nomenklatura d'artistes officiels » mais comme un processus d'accompagnement artistique, culturel et éducatif au service de la pluralité et de la diversité des offres.

Une position transversale

De plus, nous suggérons le développement d'une stratégie générale visant à inclure la culture comme un élément transversal clef du projet européen. Face aux défis géopolitiques actuels (Brexit, repli identitaire, crise démocratique, enjeux migratoires), ce projet doit affirmer une vision politique du monde replaçant les citoyens au cœur des objectifs des futures stratégies et des futurs programmes. Les capacités à créer de la transversalité entre les secteurs d'activité font des arts un élément majeur du dynamisme économique, social, politique et culturel européen. Cela en fait par conséquent un élément de rayonnement international valorisant, porteur d'une approche humaniste en capacité de porter le rêve européen. Mais pour être un élément clef, pour donner de la force aux autres secteurs d'activité, il faut que la politique culturelle soit elle-même forte.

Dans une démocratie, la fonction des arts et de la culture est cardinale, au même titre que l'éducation, la recherche, la santé. Comme tout ce qui prend soin de l'égale dignité de chacun dans le corps social, dans un mouvement permanent. La culture mérite une place augmentée dans les politiques publiques. Chaque habitant du continent doit pouvoir y accéder et y contribuer.

3) Culture : investir pour récolter !

Le budget du programme est de 1,4 milliards d'euros sur 960 milliards d'euros sur le cadre financier pluriannuel européen 2014-2020.

Que dirait-on d'un père de famille qui consacrerait 0,1 % de ses dépenses à la culture de ses enfants ? Qu'il est indigne.

Si les actions de l'Union ne doivent pas se résumer à des soutiens financiers, il faut néanmoins **accroître sensiblement le budget** que l'Union consacre à la culture et tout particulièrement aux arts vivants, pour lui permettre d'exercer un réel effet de levier sur les pratiques professionnelles à l'échelle communautaire.

La culture constitue une ressource commune déterminante dans laquelle l'Union doit investir à la fois sur le moyen terme et le long terme. L'action culturelle européenne doit bénéficier d'un soutien croissant, au même titre que l'éducation, la protection sociale ou l'engagement citoyen. Des études, en France, ont montré que l'argent investi dans la culture est décuplé dans une économie vertueuse qui permet aux finances publiques de retrouver l'investissement 2 ans plus tard en impôts et taxes.

La culture c'est de l'économie, mais pas que de l'économie !

Si la culture est un secteur économique stratégique contribuant fortement à la croissance économique, à l'emploi, au rayonnement international et à l'attractivité touristique, il ne faut toutefois pas envisager la culture par le seul prisme économique. L'ambition culturelle européenne se doit d'aller au-delà.

En parallèle de son impact économique, la culture revêt d'autres dimensions tout aussi cruciales, œuvrant dans le sens de l'intérêt public, contribuant à l'inclusion sociale, à l'éducation, au partage de valeurs. Mais surtout, au-delà de toute utilité certaine, l'incertitude de l'art – de ce qu'il va produire, de la façon dont il va toucher le spectateur – est fondamentale. On ne peut certifier l'effet de l'art, on ne peut garantir au spectateur que le spectacle qu'il va voir, va le toucher. Mais c'est justement cette incertitude qui donne accès aux parties du monde qui ne sont pas quantifiables, aux autres faces du monde calculé. Il faut défendre un espace où l'on crée non pas pour remplir un objectif défini - la poésie disparaît quand elle est instrumentalisée - mais parce que la création artistique elle-même est essentielle à l'activité humaine. L'art est pour l'homme le moyen de mieux percevoir son monde, de mieux l'appréhender ; mais aussi, selon Schopenhauer, de mieux le créer.

Renforcer la culture c'est renforcer ce qui fait l'âme de l'Europe : le partage des connaissances, le partage des arts dans une approche diversifiée.

C'est pour toutes ces raisons, qu'il nous semble que l'objectif de 0.75% du budget global de l'Union constitue un minimum pour les prochaines années pour relever les défis énoncés.

4) Création, créativité et innovation ?

Un glissement sémantique s'opère entre ces notions avec d'une part une activité créatrice (la création), fruit d'une démarche singulière ouvrant des voies inédites porteuses d'expériences esthétiques partagées favorisant la construction des individus et des groupes.

D'autre part l'activité créative (créativité) qui est une des briques de la chaîne de l'innovation technologique et industrielle. Les deux activités sont proches mais paradoxalement opposées tout en étant complémentaires. Alors que la créativité nourrit des processus utilitaires, l'art disparaît dans son instrumentalisation.

Les deux logiques sont complémentaires, les imaginaires artistiques participent de la création de communs au-delà du seul appareil économique. Cependant pour être dynamisant et constituer une réelle externalité positive, l'art doit avoir une vie propre. L'UE se doit de réaffirmer sa singularité sur ce sujet. L'art vient nourrir en permanence le patrimoine commun de l'humanité et l'Europe doit être en pointe sur ce sujet comme elle l'a été depuis des millénaires. C'est la condition de son rayonnement et l'affirmation d'une place singulière dans le processus de globalisation. C'est la défense d'une vision du monde ancrée dans la diversité et la complexité face aux processus d'uniformisation en cours et aux réflexes de repli identitaires.

Le programme actuel abaisse la valeur de la production artistique, en restreignant les artistes à une activité au service des industries de contenu. S'il nous paraît indispensable de favoriser la rencontre entre artistes, scientifiques et technologues pour décupler les capacités d'invention et d'innovation, les dispositifs doivent respecter les espaces d'autonomie dans un double mouvement d'accompagnement de la recherche entre artistes, scientifiques et technologues d'une part et d'accompagnement de la recherche en art d'autre part, qui sont deux temps différents.

Les formes nouvelles en art sont nées de nouvelles capacités techniques : innovation dans les pigments en peinture, apparition de photographie puis du cinéma, apparition de la vidéo, de l'informatique et des réseaux... Toutes nouveautés dont l'Europe fut le creuset et dont l'Europe peut à nouveau être le berceau. Mais pour cela l'Europe doit faire confiance à une forme gratuite, c'est à dire non instrumentalisée, de l'activité artistique. La vie de Van Gogh n'a rien à voir avec le marketing territorial, pourtant c'est son activité solitaire qui aujourd'hui devient un des piliers de l'attractivité d'une capitale européenne.

Les créateurs du spectacle vivant sont le cœur du secteur et participent au développement de la diversité, à commencer par la diversité esthétique, linguistique, artistique, technique. L'artiste et le projet artistique doivent avoir une place centrale dans les politiques à venir.

5) Quelques éléments d'analyse du programme Europe Créative

Les objectifs doivent être revus et élargis, car ils ne reflètent pas réellement les ambitions du Programme en termes de développement sectoriel et sociétal. Le futur Programme doit favoriser une prise en compte des mutations dans ce secteur et considérer celui-ci comme une filière à part entière, devant être structurée et dotée, au même titre que d'autres secteurs d'activités, de l'accompagnement nécessaire à son développement.

Pour un programme d'aides européennes adapté à la réalité économique et sociale du secteur.

Comme ont pu le démontrer récemment un certain nombre d'études, les activités culturelles sont un secteur à part entière, avec un poids économique très important en Europe. Elles sont le 3e employeur européen, après la construction (15,3M) et la restauration (7,3M). Elles employaient 7,3 millions de personnes en 2012 (contre 3 millions pour l'automobile), dont 1,2 rien que pour le spectacle vivant. Elles génèrent, toujours en 2012, 536 milliards d'euros, soit 4,2% du PIB européen.

En particulier, les secteurs culturels sont composés d'une multitude de petites structures, très flexibles et réactives. Il est primordial que le programme européen puisse prendre en compte cette spécificité, et proposer un soutien qui soit adapté à la réalité de la filière. En effet, la complexité croissante des dossiers pour bénéficier d'un soutien européen implique un investissement humain très important de la part de structures ayant peu de ressources humaines et ce pour un taux de succès aux appels à projet très faible (environ 10-12%). Ce processus fragilise les structures s'engageant ainsi dans une démarche européenne et leur en rend difficile l'accès.

De même, il semblerait pertinent de remettre en question les différences de traitement qui peuvent exister entre des financements apportés à certains secteurs comme H2020, qui proposent des taux de financements entre 70% et 100% et le programme Europe Créative, qui propose lui des financements entre 50 et 60%, alors même qu'il s'adresse à des structures plus petites et donc aux capacités de financement plus limitées.

Enfin, il faudrait que le programme puisse s'adapter et prendre en compte des mutations dans ce secteur qui évolue très rapidement. Une certaine flexibilité devrait donc être intégrée au programme, permettant de faire face à ces mutations.

Propositions :

- 1 - Augmenter le taux de financement des projets culturels et artistiques par l'UE (actuellement 50 à 60%) pour les amener à des taux similaires aux autres secteurs (70 à 100% pour H2020).
- 2 - Que les activités de recherche en art ou entre artistes, scientifiques et technologues soient financées à 100%.

a) Le développement des publics

La création est avant tout l'expression artistique d'un individu en direction du public. L'interaction entre le créateur et son public est une composante essentielle dans le spectacle vivant, au-delà même de l'originalité ou de la nouveauté de l'œuvre. Le spectacle vivant est un artisanat créatif et partagé basé sur une communication directe en temps réel avec un public qui participe à la représentation ou à la performance qui est à chaque fois, même dans sa répétition, une expérience unique et collective.

De plus, en matière de développement des publics, nous souhaitons que l'Europe nous accompagne dans les mutations technologiques en cours, dans l'articulation entre l'économie de l'internet et nos activités non-délocalisables de création et de diffusion dans les théâtres et dans l'espace public.

Au quotidien nos équipes professionnelles construisent une politique d'inclusion en s'appuyant sur la diffusion d'œuvres. Nous parlons d'une logique d'inclusion auprès de publics peu ou non solvables (réfugiés, jeunes, territoires prioritaires, etc...). Il convient donc de rééquilibrer les financements vers cet aspect afin de répondre à la volonté de construire une Europe inclusive.

b) Le développement des capacités et l'accompagnement des parcours

Il faut valoriser notre rôle dans le parcours professionnel, favoriser des espaces d'incubation, dans une perspective de développement dans la durée, et vers la mise en compétence de nos savoir-faire. Si on fait un travail en direction des équipes (Relations avec le Public, artistes, bénévoles, publics), le territoire en bénéficie. Une vraie possibilité de développer des compétences est Erasmus+ (par un travail de jumelage). Des projets comme Tremolino à Nantes, qui accompagne la diversification des activités chez les musiciens, l'AMI, qui créent des parcours à l'international sont largement financés par ce programme.

Du point de vue de l'innovation sur la capacitation : les espaces collectifs sont des endroits de formation formels et informels (des Programmes art-technologies pour le développement technologique et artistique à mettre en place). Il faut démultiplier des espaces de co-construction et valorisation des lieux culturels comme espaces de production de savoir et de capacitations.

c) Nouveaux modèles économiques, nouvelles solidarités

Encourager et soutenir les innovations solidaires et économiquement vertueuses du secteur, investir du service et du provisoire, est un investissement mais pas une disruption. Il faut avoir des espaces publics d'expérimentation, des laboratoires des usages. Nous souhaitons poser les jalons pour un dialogue avec les autres secteurs jeunesse, recherché afin de développer des rapports de confiance.

Veiller à une régulation par le droit, pour permettre le développement d'une économie publique de la création pour garantir un juste partage des richesses à chacun des métiers de la chaîne. La CE devrait encourager les Etats Membres à adopter des solutions concrètes pour renforcer le droit de propriété intellectuelle. Ainsi les mesures suivantes nous semblent importantes, pour garantir des droits des artistes et créateurs :

- S'assurer que les bénéficiaires des droits d'auteur s'approprient toute l'exploitation de leur travail, y compris celle « en ligne ».
- Assurer un environnement réglementaire favorable aux droits d'auteurs et des droits voisins, apportant une compensation équitable à leurs détenteurs, et en assurant une transparence et une efficacité dans la gestion de leurs droits.
- Sécuriser les utilisations de droits d'auteur et de droits voisins, notamment dans le spectacle vivant, en simplifiant et harmonisant les règles d'autorisation et de perception, et en facilitant l'accès à l'information sur le champ de compétence et le répertoire que représentent les différentes sociétés de gestion collective européennes.

Nous devons avoir un montant plancher de salaire artistique pour défendre la production d'imaginaire, la valeur artistique.

6) Ce que pourrait être Europe Créative : état des discussions et formulation de propositions

a) L'architecture du programme et sa signification

Le Programme Europe Créative est piloté par deux Directions Générales de la Commission européenne: Éducation et Culture [DGEAC] pour le volet Culture ; Réseaux de communication, contenus et technologies [DG CONNECT] pour le volet MEDIA.

Nous soulignons la nécessité de penser au-delà des limites du cadre du programme actuel.

Le Programme doit se doter d'une cohérence interne et politique plus forte afin d'exploiter pleinement ses ressources, d'accroître sa visibilité et son impact.

Il a été envisagé de proposer, sur les marges budgétaires dont dispose le Parlement, de financer un projet pilote en vue d'aider le secteur musical. Dans l'architecture du programme, il ne doit pas y avoir de séparation de la musique du programme Culture car nous sommes sur des logiques similaires.

Le secteur musical propose des innovations d'usages, des modèles de redistribution qui, pour certains, sont transférables. Isoler le secteur musical, c'est se priver de ces potentiels de transférabilité des innovations. Le secteur culturel peut et doit se nourrir du secteur musical plus avancé dans la transition numérique et donc être financé sur un seul et même programme.

Nous voyons un danger à isoler les programmes relatifs aux industries créatives des autres programmes de financement. C'est bien la perméabilité entre les Industries Culturelles et Créatives et les acteurs non lucratifs qui permettra un changement d'échelle de tout le secteur et une réflexion globale sur nos filières.

b) Les priorités que nous souhaitons défendre sur le prochain programme

Priorité 1 : L'Indépendance

Nous souhaitons que l'Europe garantisse l'indépendance des créateurs et des institutions qui les accompagnent.

Priorité 2 : Les conditions de l'activité

Le secteur du spectacle vivant doit bénéficier d'un soutien affirmé qui permettra d'encourager la diversité des projets, l'émergence de nouvelles esthétiques et l'accompagnement d'artistes dans leurs parcours et de projets qui s'inscriront dans l'espace européen.

Nous souhaitons que le sous-Programme Europe Créative soutienne la chaîne d'activité suivante :

- Recherche (entre artistes, scientifiques, technologues), recherche en art et recherche en éducation artistique.
- Création / production artistique
- Diffusion
- Actions culturelles et éducatives associées à tout le processus.

Sur la formation, une ligne dédiée d'ERASMUS + sur l'éducation artistique tout au long de la vie pourrait être défendue. Le secteur culturel s'inscrit dans le développement de toutes les compétences clés du cadre éducation formation 2020. A ce titre, il pourrait être intéressant de permettre aux acteurs culturels de proposer des espaces de capacitation des acteurs sans se focaliser sur le public cible mais plutôt sur l'accompagnement global des parcours personnels et professionnels.

Priorités 3 : La Transversalité

Nous souhaitons également que l'Europe nous accompagne dans la capacité à mettre l'activité de création en résonance avec les activités de nos territoires :

- Education de la maternelle à l'université,
- Social, dans les capacités à fabriquer de l'inclusion, de la reconnaissance entre les peuples,
- Economique, dans le soutiens aux différentes filières culturelles (troisième employeur européen) et dans notre capacité à dynamiser le tissu entrepreneurial.
- Urbain, dans notre capacité à faire émerger de la vitalité.

c) Transversalité de la culture et articulation avec les autres programmes de financement

La création d'un nouveau **Programme de type Erasmus pour la formation artistique**, qui devrait prendre en compte autant les questions de mobilité que les questions de résidences de création. En effet, le Programme Erasmus inspire un certain nombre d'analogies, pour créer un programme de mobilité spécifique aux élèves d'écoles nationales des arts de la scène ou aux jeunes diplômés. Par ailleurs, il faudrait aussi travailler à la mobilité des enseignants : échanges de professeurs, échanges de méthodologie, rencontres d'univers esthétiques.

Pour cela, nous proposons de mettre en œuvre un vaste "**Erasmus**" **artistique ou Erasmus Culture** : pour soutenir la formation professionnelle du secteur, tant artistique que technique. Cela pourrait concerner les élèves des formations artistiques mais également les jeunes artistes qui pourraient être accompagnés dans leur entrée dans nos professions, à l'instar de dispositifs tels le « Jeune Théâtre National » qui existe en France et qui permet aux entreprises artistiques qui emploient de jeunes comédiens sortant d'écoles nationales supérieures de bénéficier d'un soutien.

Le décloisonnement et le dialogue entre les disciplines paraissent urgents pour répondre aux nouveaux enjeux de nos sociétés européennes. En particulier, la collaboration entre arts, sciences et technologies permet de décaler les points de vue, de renouveler nos imaginaires, d'anticiper les usages de demain et de créer du sens. Il y a une forte valeur ajoutée à la collaboration entre les industries culturelles et créatives et les programmes de recherche – et le programme H2020 a initié le programme STARTS, favorisant la place d'artistes dans les projets de recherche. Toutefois, cette inclusion semble – pour le moment – n'avoir été pensée que pour le bénéfice des projets de recherches plutôt que dans le cadre d'un réel enrichissement mutuel, avec un format de collaboration qui prenne en compte les besoins et réalités de chacun. Il paraît important de développer ce type d'initiatives transversales entre les programmes H2020 et Europe Créative, permettant des collaborations transdisciplinaires, mais que celles-ci soient conçues de façon conjointe entre les services culture et recherche, afin qu'elles puissent répondre au mieux aux enjeux de l'ensemble des parties prenantes – et non uniquement aux enjeux liés à la recherche.

7) Procédures

Pour simplifier l'accès aux financements et permettre la participation d'une plus grande variété d'acteurs, la gestion du programme doit être rendue plus simple et plus efficace.

Actuellement, nous devons accorder plus d'importance et de temps au projet européen, aux procédures, délais, objectifs spécifiques, plutôt qu'à la création en soi. Le projet est prioritaire par rapport à la création. L'Europe en vient parfois à soutenir des projets qui correspondent à des critères purement administratifs, sans être toujours pertinents.

Révision du processus de financement pour une gestion de trésorerie plus sûre : l'insécurité financière qui est le résultat du financement très tardif et partiel du programme Europe Créative. Ceci, à son tour, a comme conséquence de compliquer la gestion de la trésorerie pour les petites structures, et peut éventuellement mettre en difficulté la gestion globale. Nous souhaitons révision du processus de financement afin de donner aux petites organisations une plus grande stabilité financière par le biais d'une gestion de la trésorerie sécurisée.

Différentes options doivent être envisagées :

- Accorder plus de poids à la création, en dehors des objectifs spécifiques européens
- Assurer une meilleure information sur les possibilités et les modalités d'accès aux financements européens (surtout pour les petites structures).
- Participation et mise en œuvre plus flexibles, avec des procédures financières et administratives moins contraignantes
- Développer une méthodologie claire afin de donner des outils nécessaires pour intégrer ces approches administratives dès la conception des projets
- Le processus d'évaluation des candidatures en deux phases, déjà utilisé par d'autres programmes de l'UE, pourrait éventuellement être appliqué aux programmes de soutien pluriannuels.
- Critères de sélection à définir mieux et grilles d'évaluation intégrées comportant une définition plus claire de la valeur ajoutée européenne avec une évaluation transversale des dimensions qualitative, novatrice et interculturelle des projets.
- Règles de cofinancement plus flexibles

Une autre méthode pourrait être proposée : les projets seraient examinés par un jury indiscutable, composé de personnalités qualifiées, à l'aune de quelques grands objectifs, sans critères autres que le sérieux des participants, la qualité et l'originalité des projets et surtout leur pertinence européenne.

Evaluation des projets soutenus

Nous soulignons la nécessité d'une **plus grande transparence** dans la mise en œuvre et le processus du programme d'évaluation. Une meilleure transparence résulterait des données disponibles sur les thèmes généraux de projets réussis (et les échecs). La publication des détails des projets soutenus dans le cadre des principales valeurs directrices du programme (développement des compétences, la mobilité, etc.) offrirait une meilleure compréhension de l'équilibre des priorités du Programme.

En outre, un examen du processus d'évaluation et de sélection est nécessaire, y compris plus de débats au sein du jury et la participation du demandeur de projet à clarifier les détails de l'application, si nécessaire. Nous appelons à repenser les critères de sélection, ce qui accroît l'objectivité des résultats. De manière générale, le système d'indicateurs utilisé pour les évaluations du projet Europe Créative doit être élargi et devrait mettre plus l'accent sur la mesure de l'impact qualitatif.

L'évaluation des projets devrait être mieux équilibrée entre le contenu et les exigences structurelles. Le processus de demande est considéré comme trop onéreuse pour les opérateurs culturels, en particulier compte tenu du (faible) taux de réussite.

Nous appelons à une plus grande transparence dans le processus d'évaluation lors des demandes présentées, y compris pour ceux qui ne sont pas sélectionnés pour le financement. Donner clairement les critères de sélection et de rendre les données disponibles sur les thèmes généraux qui ont réussi (et ceux

qui n'ont pas réussi) est essentielle pour garantir une meilleure compréhension et croyance dans l'objectivité des décisions de financement. En définissant ses critères d'évaluation, la Commission devrait inclure des dimensions qualitatives et éviter de se concentrer uniquement sur des données quantitatives.